

NOUVELLE VEILLE JURIDIQUE SUR LE COVID-19 :

Aides aux entreprises et droits et devoirs des salariés et des fonctionnaires

*** Informations sur les aides financières aux petites entreprises (TPA, indépendants, professions libérales et micro-entrepreneurs) :**

Si vous avez moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires et que vous subissez une fermeture administrative ou une perte de votre chiffre d'affaires de plus de 70% durant le mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019, vous pouvez bénéficier du fonds de solidarité.

Vous pouvez solliciter cette aide auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) à compter du 31 mars 2020.

- Voici le lien pour réaliser vos démarches administratives :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

- Voici le lien vers le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation publié au journal officiel le 31 mars 2020 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/30/ECOI2007755D/jo/texte>

*** Informations sur les autres aides aux entreprises (délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, remise d'impôts directs, report du paiement des loyers et factures et prêt garanti par l'État) :**

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf>

- Informations mises à jour le 31 mars 2020 des questions / réponses à l'attention des employeurs et des agents publics dans le cadre de la gestion du covid-19 :

https://minefi.hosting.augure.com/Augure_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=B1BD183E-6E4B-4FE5-B6AE-608C763442B1&filename=COVID%2019%20-%20Questions-reponses%20employeurs%20et%20agents%20publics.pdf

- Informations sur la situation des agents publics durant l'épidémie du covid-19 : comparatif public/privé :

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl_v2/covid19/fiche_dgafp_comparaison_public-privé_13032020.pdf